



B1100-Direction des affaires culturelles-

DELIBERATION N° D.2023.11.90 du Conseil municipal du 16 novembre 2023

13e édition du festival "Versailles au son des orgues" du 3 au 23 décembre 2023. Convention de partenariat entre la ville de Versailles et l'association Versailles et Orgues.

Date de la convocation : 9 novembre 2023
Date d'affichage : 17 novembre 2023
Nombre de conseillers en exercice : 53
Secrétaire de séance : M. Charles RODWELL
Rapporteur : Mme Emmanuelle DE CREPY

Président : Monsieur François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Erik LINQUIER, M. François DARCHIS, Mme Anne-France SIMON, M. Nicolas FOUQUET, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Jean-Yves PERIER, M. Bruno THOBOIS, Mme Muriel VAISLIC, Mme Corinne FORBICE, M. Alain NOURISSIER, M. Arnaud POULAIN, Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY, M. Christophe CLUZEL, Mme Marie-Pascale BONNEFONT, M. Xavier GUITTON, M. Jean SIGALLA, M. Marc DIAS GAMA, Mme Anne JACQMIN, Mme Emmanuelle DE CREPY, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Marie-Agnes AMABILE, Mme Marie BOELLE, M. Michel LEFEVRE, Mme Anne-Lise JOSSET, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Céline JULLIE, M. Moncef ELACHECHE, Mme Brigitte CHAUDRON, M. Pierre FONTAINE, Mme Marie POURCHOT, M. François DE MAZIERES, M. François-Gilles CHATELUS, M. Philippe PAIN, M. Eric DUPAU, Mme Nicole HAJJAR, Mme Martine SCHMIT, M. Olivier DE LA FAIRE, M. Wenceslas NOURRY.

Absents excusés:

M. Fabien BOUGLE, M. Charles RODWELL, Mme Nadia OTMANE TELBA, M. Gwilherm POULLENNEC.
M. Michel BANCAL (pouvoir à M. Xavier GUITTON), Mme Corinne BEBIN (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY), Mme Annick BOUQUET (pouvoir à M. Bruno THOBOIS), Mme Florence MELLOR (pouvoir à Mme Marie BOELLE), Mme Ony GUERY (pouvoir à M. Christophe CLUZEL), Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO (pouvoir à Mme Martine SCHMIT), M. Emmanuel LION (pouvoir à M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE), M. Thierry DUGUET (pouvoir à M. Philippe PAIN), Mme Béatrice RIGAUD-JURE (pouvoir à Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la délibération n° D.2023.09.69 du Conseil municipal du 28 septembre 2023 portant sur la programmation de la saison culturelle 2023/2024 à Versailles et sur les demandes de subventions de fonctionnement auprès de divers organismes ;

Vu le budget de l'exercice en cours pour les imputations suivantes : chapitre 933 « Culture » ; article 93311 « action culturelle » ; nature 65748 « subventions exceptionnelles » ; service B1100 « Affaires culturelles ».

- Depuis 2010, le festival « Versailles au son des Orgues » permet au grand public de découvrir le répertoire et le patrimoine des orgues à Versailles au cours de concerts, conférences et visites culturelles.

L'organisation de ce festival fait intervenir plusieurs acteurs du territoire : des musiciens confirmés, des associations locales et de nombreux partenaires.

L'association Versailles et Orgues, créée en 2016, concourt à la mise en valeur du patrimoine artistique avec une attention particulière portée à l'orgue, son répertoire et sa pratique. Fédérant différents participants au festival, elle a vocation à jouer un rôle important dans la coordination artistique de ce festival.

- La 13^e édition du festival « Versailles au son des Orgues » aura lieu cette année du 3 au 23 décembre 2023 à Versailles sur le thème « le rêve ».

Dans toute la Ville, des concerts, visites et rencontres mettant en valeur le patrimoine des orgues versaillaises mais aussi les talents susceptibles d'interpréter un répertoire varié auront lieu.

Dans le cadre de cette nouvelle édition du festival, il est proposé au Conseil municipal, par la présente délibération, d'approuver la convention de partenariat à intervenir entre la Ville et l'association Versailles et Orgues, convention définissant le projet commun et les engagements de chacune des parties, à savoir :

- L'association Versailles et Orgues prendra en charge :
 - o la direction et la coordination artistiques du festival ;
 - o la rémunération des artistes et la prise en charge des différentes déclarations (SACEM, GUSO) et leur règlement ;
 - o l'accord des instruments ;
 - o l'accueil du public ;
 - o l'organisation de la billetterie.
- La Ville s'engage à :
 - o apporter un soutien financier sous la forme du versement d'une subvention d'un montant de 4 000 € à l'Association ;
 - o mettre à disposition gracieusement les lieux culturels municipaux susceptibles d'accueillir un évènements (concerts, rencontres) sous réserve de la disponibilité des lieux et de la faisabilité technique ;
 - o mettre à disposition des moyens humains (régie technique, roulage) et matériels (prêt de spots) dans la limite du réalisable.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) d'approuver la convention de partenariat entre la ville de Versailles et l'association Versailles et Orgues dans le cadre de l'organisation de la 13^e édition du festival « Versailles au son des Orgues », qui se déroulera du 3 au 23 décembre 2023 à Versailles ;
- 2) d'approuver, dans ce cadre, l'octroi d'une subvention de 4 000 € de la Ville au bénéfice de l'Association ;
- 3) d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte et tout document s'y rapportant ;
- 4) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 40

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de suffrages exprimés : 49 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 49 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

